

Séance du 28 mars 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 28 mars 2018 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 22 mars pour la réunion du 28 mars 2018.

Étaient présents : Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Samuel JEANNIARD, Alexandre JOUVANCEAU. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN, Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Delphine COURTOT, arrivée à 19h30

Excusée : Nathalie DZYGA GOUVERNEMENT, pouvoir à Maria DE LUCA

Maria DE LUCA a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. SUBVENTIONS 2018 :

Une nouvelle association « La Boîte à musique » a été créée à Morey-Saint-Denis. Son objectif est l'éveil musical et la pratique d'instruments.

Le Conseil Municipal vote une subvention à cette association, à inscrire au Budget Primitif 2018 : La Boîte à Musique : 300 €

par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

2. TRAVAUX RUE D'EPERNAY :

À la suite de la consultation de quatre entreprises, le résultat des offres a été analysé et synthétisé dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DE JUGEMENT DES OFFRES								
Procédure : Adaptée								
Objet : Aménagement de la rue d'Épernay à MOREY SAINT DENIS								
Estimation = 53 943 € TTC								
Classement	ENTREPRISES	CRITERE PRIX DES PRESTATIONS Coefficient de pondération : 90 %			CRITERE DELAI Coefficient de pondération : 10 %		RESULTATS	
		Montant TTC lu à l'ouverture	Montant TTC rectifié après vérification	NOTE ----- 90	Délai proposé	NOTE ----- 10	NOTE ----- 100	Observations particulières Liées à l'attribution
1	NOIROT	50 706,00 €	50 706,00 €	90,00	14	10,00	100,00	Offre la mieux-disante
2	COLAS-EST	57 357,60 €	57 357,60 €	79,56	14	10,00	89,56	
	ROUGEOT							N'a pas répondu à la consultation
	LORIN							N'a pas répondu à la consultation

Il est proposé à la C.O.P. de retenir l'offre de l'entreprise NOIROT, pour un montant de 50 706,00 € TTC, offre la mieux-disante au regard des critères de jugement.

Le Conseil Municipal, après examen des offres et délibération, choisit l'entreprise Noiro, par 13 voix pour.

3. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Séance du 28 mars 2018

A la suite de la consultation de trois architectes, le résultat des offres a été analysé par la commission bâtiments et présenté au Conseil.

Entreprises	Prix	Qualité projet	Références	Total
Notation	30	30	40	100
PRONAOS	14 700 € 29	30	40	99
ARCHIPAT	15 750 € 29	30	30	89
JOUFFROY	14 200 € 30	30	30	90

Le Conseil Municipal, après examen des offres et délibération, choisit l'entreprise PRONAOS, par 13 voix pour.
Arrivée de Delphine COURTOT.

4. COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal prend connaissance et approuve après vote à l'unanimité, soit 14 voix pour, le compte de gestion du budget communal en 2017, présenté par le comptable du Trésor Public comme suit :

Fonctionnement, dépenses	387 968,81 €	Fonctionnement, recettes	430 462,15 €
Investissement , dépenses	338 720,14 €	Investissement, recettes	155 008,61 €
Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :			
Excédent d'investissement	31 823,57 €		
Excédent de fonctionnement	633 909,64 €		
Et des restes à réaliser de	77 220,28 €		

Le solde global d'exécution de l'exercice 2017 présente un déficit en investissement de 229 108,24 € et un excédent en fonctionnement de 676 402,98€.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1er adjoint, afin de débattre du compte administratif 2017 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget communal en 2017 qui se présente comme suit :

Fonctionnement, dépenses	387 968,81 €	Fonctionnement, recettes	430 462,15 €
Investissement , dépenses	338 720,14 €	Investissement, recettes	155 008,61 €
Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :			
Excédent d'investissement	31 823,57 €		
Excédent de fonctionnement	633 909,64 €		
Et des restes à réaliser de	77 220,28 €		

Le solde global d'exécution de l'exercice 2017 présente un déficit en investissement de 229 108,24 € et un excédent en fonctionnement de 676 402,98€.

Le Conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée.
Le compte administratif est approuvé avec 13 voix pour.

Séance du 28 mars 2018

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Constatant à La fin de l'exercice 2017, le résultat global déficitaire en investissement d'un montant de 151 887,96 €, ainsi que des restes à réaliser pour un montant de 77 220,28 €, et en fonctionnement d'un excédent d'un montant de 676 402,98 € le Conseil Municipal décide, après vote à l'unanimité soit 14 voix pour :

a) de reprendre la somme de 229 108,24€ au compte R1068 en recette d'investissement du Budget Primitif 2018

b) de reprendre la somme de 447 294,74 € au compte R 002 en recette de Fonctionnement du budget primitif 2018.

7. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2018 identiques à celles de 2017 et vote à l'unanimité avec 14 voix pour, les taux comme suit:

taxe d'habitation 5,79% taxe foncier bâti 10,29% taxe foncier non bâti 16,90%

8. BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le Maire présente une première approche de la section de fonctionnement pour 2018, en dépenses et en recettes qui sont passées en revue pour validation.

Après prise en compte de la section de fonctionnement, et des reports de l'exercice antérieur, le solde disponible sera utilisé pour financer les opérations d'investissement dont la liste est mise en délibération.

La prévision budgétaire sera finalisée lors du prochain Conseil.

9. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité avec 14 voix pour, l'encaissement de chèques :
GROUPAMA en dédommagement du sinistre sur le monument aux morts d'un montant de 3 618,99 €

GROUPAMA en dédommagement du sinistre sur le mur de la Place Saint Vincent d'un montant de 1 207,04 €

JEANNIARD Gérard en remboursement des réparations d'un lampadaire rue de Cîteaux d'un montant de 750,00 €

10. HORAIRES SCOLAIRES

Avait été fait auprès de l'Académie une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées échelonnées sur quatre jours.

Après étude, la mise en place de cette organisation est autorisée.

Les horaires suivants seront appliqués à la rentrée 2018 :

École élémentaire publique RPI : matin 8h45/11h45 après-midi 13h30/16h30

École maternelle publique RPI : matin 8h45/11h45 après-midi 13h30/16h30

11. LOCATION DE JARDINS

Deux demandes de parcelles ont été enregistrées :

LAVOLOT Julien 4, rue Au Gué

PELLETIER Tanguy et PINET Elodie.

Séance du 28 mars 2018

Le Conseil Municipal décide, après vote à l'unanimité soit 14 voix pour, d'attribuer une parcelle à chaque demande au prix de 26 € à l'année.

12. QUESTIONS DIVERSES :

Changement des permanences à la Mairie (de 10h à 12 h : mardi, mercredi, vendredi, et samedi)

Épreuve de chiens de pieds les 7 et 8 avril

Ramassage des encombrants : 30 avril 2018

Changement de fréquence pour la TNT le 23 mai 2018

Journée des associations de Morey/Chambolle à Chambolle le 9 juin de 9h à 12h

Ordures ménagères : passage le 14 août au lieu du 15 août.

Prochain Conseil prévu le 25/03/18

Séance levée à 22h00 Affiché le

SÉANCE du 25/01/2018 DELIBERATION N° 1 à		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU Absent	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		